

Émergence d'un récit contradictoire du périurbain dans la métropole du Grand Paris : le cas de l'Institut du Mont Ezard à Villecresnes au sud-est du Val-de-Marne

Bertrand Morvan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/867>

DOI : [10.4000/quaderni.867](https://doi.org/10.4000/quaderni.867)

ISSN : 2105-2956

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 5 janvier 2015

Pagination : 67-77

Référence électronique

Bertrand Morvan, « Émergence d'un récit contradictoire du périurbain dans la métropole du Grand Paris : le cas de l'Institut du Mont Ezard à Villecresnes au sud-est du Val-de-Marne », *Quaderni* [En ligne], 86 | Hiver 2014-2015, mis en ligne le 05 janvier 2017, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/867> ; DOI : [10.4000/quaderni.867](https://doi.org/10.4000/quaderni.867)

Émergence d'un récit contradictoire du périurbain dans la métropole du Grand Paris : le cas de l'Institut du Mont Ezard à Villecresnes au sud-est du Val-de-Marne

Bertrand
Morvan

*Conseil en développement territorial
Docteur en sciences politiques
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne*

Au moment où la mission de préfiguration du futur territoire de la métropole est entrée en application avec la loi du 27 janvier 2014 (loi M.A.P.T.A.M. pour la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles), surgissent controverses et contradictions autour du projet du Grand Paris. Nous nous penchons sur le récit du périurbain en cours de constitution sur cette partie est de la région parisienne.

Dans une première partie, nous chercherons à problématiser ce que nous qualifions de décalage entre la vision des grands ordonnateurs de la métropole avec le projet dit du « Grand Paris » et le regard des édiles d'une partie sud-est de la région parisienne : les villes du plateau briard, dont Villecresnes.

Dans une seconde partie, nous avancerons l'hypothèse qu'une nouvelle critique de la gouvernance fondée sur la notion de gouvernabilité (M. Foucault, 1984) passe par l'immersion dans une construction territoriale¹. Elle doit faire place à la vision des acteurs immergés dans ces contextes locaux, à partir du récit qu'ils en font.

Polysémique et contradictoire, ce récit émergerait avec le travail d'historien. Il s'agit d'identifier le contexte d'interpellation d'acteurs à la tête de communes de la périphérie parisienne, sans rien perdre de la dialectique ou de l'interaction qui naît de cette dynamique. Peut-on ou non voir émerger ce que L. Sfez qualifie de « style de la décision », quand le récit met en évidence la traduction produite pour illustrer la rencontre de rationalités d'acteurs dans un contexte donné (L. Sfez, 1973, 1992)?

La première couronne et le plateau briard, un espace de contradictions peu pris en compte dans la programmation urbaine du Grand Paris.

Une interpellation des acteurs du périurbain parisien sur fond de contradictions et d'incertitude sur l'avenir

Comment penser le décalage spatial et politique entre deux visions: la vision structurant le tiers-espace ou périurbain de la première couronne (et seconde) de l'est de la région parisienne, et celle développée par l'État et le Maire de Paris dont le rôle est majeur dans le leadership de la capitale ?

Avec les assises du tiers-espace et du périurbain le 13 novembre 2013, les autorités municipales de Villecresnes, ville de première couronne extérieure de la région parisienne, s'inquiétaient d'une contradiction: la priorité était donnée aux communes de la proximité immédiate de Paris. Pourtant, les communes en lointaine périphérie, devaient envisager elles-mêmes leur avenir à l'horizon de 2016, dans le cadre de futurs redécoupages intercommunaux. Les unités urbaines doivent constituer des ensembles de 300 000 habitants à terme, c'est-à-dire début 2017.

Quelle composition politique singulière naîtra-t-il à partir de ces contradictions ?

Par exemple, tous les regards des observateurs se focalisent sur l'espace des communes immédiatement proches du périphérique qui devraient être densifiées. C'est la priorité du moment, considérant l'état des finances d'un État-stratège et du conseil régional de l'Île-de-France. Il s'agit

d'entrer en relation avec ce qui concerne le Grand Paris Express et ses nouvelles gares. Mais au delà, l'architecte-urbaniste P. Panerai pensait déjà à « *de nouvelles centralités qui émergeraient d'une nébuleuse de nouveaux points en condensation dans l'espace périurbain* ». Une « *polycentralité hiérarchisée aux contours multiples* » se développerait à la place de la multipolarité prônée, depuis 1994, par les schémas directeurs régionaux (P. Panerai, p. 222 et suivantes et conférence générale à l'université d'été des urbanistes, 27, 28, 29 août, Créteil, 2008).

Un projet de territoire en cours de constitution au sein du projet de Grand Paris : les premières assises du périurbain à Villecresnes

Quel va être l'avenir de communes comme Villecresnes ou Chennevières, en limite extérieure de la première couronne, situées dans le périurbain, cette dernière étant membre de la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne ? Construire un positionnement en constituant un institut de réflexion sur l'avenir métropolitain – l'institut du Mont Ezard – avec comme président M.D. Giard, membre de l'association « Paris-Métropole », alors que ces villes devraient devenir des acteurs de leur avenir urbain au terme de la mission de préfiguration du Grand Paris en 2016, semble être un premier pas vers une solution². La mise en évidence de l'enjeu symbolique qui est à la base de la création de l'Institut du Mont Ezard, peut permettre d'identifier la politique symbolique engagée autour du récit fondateur du périurbain.

Par exemple, M. Daniel Wappler, maire de Villecresnes et premier vice-président de la

Communauté de Communes du Plateau Briard, dit dans son discours d'introduction aux assises du 14 novembre 2013 :

« De quoi s'agit-il avec le Mont Ezard? C'est cette colline qui surplombe notre ville, et qui marque tout à la fois, la fin des riches plaines de Brie et l'entrée dans l'Arc Boisé, cette ceinture verte de l'Est/Sud-Est parisien, qui marque la limite avec la zone dense de la métropole. La raison d'être de l'Institut s'exprime en quatre points :

1) La diversité des territoires concernés est tellement importante qu'il est nécessaire de recentrer la réflexion et l'action autour de thèmes prégnants ;

2) Avec la loi M.A.P.A.M. on entre dans des abîmes de perplexité pour les maires qui se demandent si dans l'avenir, ils pourront conserver une autonomie suffisante de gestion ;

3) Les termes de périurbain, tiers espace, urbanité, couronne urbaine, métropole, métropole, mondialisation, etc., recouvrent chez beaucoup des notions souvent confuses; il faut donc entreprendre une démarche pédagogique utile sur leur définition raisonnée ;

4) Enfin, chacun des thèmes que l'on va aborder concerne et impacte fortement une ville comme Villecresnes; d'autres villes pourraient donc être concernées, car l'essentiel pour la population, concerne les routes et systèmes de transport qui permettent d'éviter l'isolement.

Il s'agit donc de prendre les espaces périurbains comme porteurs de valeurs ajoutées en terme

d'économie, de développement et d'emplois ».

En somme: « Pour les territoires périurbains, il s'agit de passer de la dépendance à la ville-centre à la complémentarité avec la métropole. Cette perspective réalisée, l'ensemble des acteurs aura œuvré pour le bien collectif ».

Partant d'un constat d'un écart entre la réalité territoriale et sa représentation mentale, Béatrice Mariolle (Cabinet Brès Mariolle et Associés-Atelier international du Grand Paris) a inventé le terme « *subagglo* » préféré à celui de « *périurbain* », qui signifie qu'il y a un autre rapport au centre. « *Or ce centre n'est plus ce qu'il était, n'a plus les fonctions qu'il avait et n'est plus en mesure de jouer son rôle traditionnel. Ses composantes se sont dispersées aux alentours et l'ex-périphérique est devenu la ville elle-même (...)* ». « *La subagglo est l'extérieur de l'agglo ainsi que tous les rapports entre le bâti et la nature. Au contraire, l'agglo est réduite aux parties les plus compactes* ».

La question récurrente est : comment construire les 70 000 logements par an en Île-de-France, préconisés par le S.D.R.I.F. ?

L'équipe le fait en regardant la métropole par l'extérieur, c'est-à-dire par ses parties les moins denses, les plus agricoles, les plus rurales. « *Dans ces territoires, il est possible de créer des objets producteurs avec les éléments à notre disposition (...). Par exemple, en mettant en relation tous les fragments dissociés que sont par exemple, des routes, un lotissement, un supermarché, des champs, etc., dans la ville de Bois, exemple d'une intervention du cabinet, les programmations et*

formes urbaines peuvent être bouleversées (...) ».

Pour Marc Wiel, urbaniste, si les problèmes de mobilité sont premiers en fonction du vécu, ils sont seconds dans la dynamique urbaine. En effet, il y a avant tout un gros déficit en termes d'aménagement et d'habitat. « *Compte tenu de la non-maîtrise des prix, la population est obligée de s'éloigner des emplois, ce qui entraîne de surcroît, des problèmes environnementaux et économiques. (...) Il manque en fait, une «force de frappe aménagement» dans les politiques publiques de façon à gommer les inconvénients de la rente foncière, qui est la part du prix attaché à la localisation, ce qui trie socialement les investisseurs et produit des besoins de mobilité ».*

En résumé, lorsque le périurbain n'est pas considéré comme « *le bord de la ville mais la ville elle-même* », il peut contribuer à l'ensemble et apporter des solutions originales à la question des déplacements en ne dépendant pas de la métropole. Mais cela nécessite « *de mieux définir sa pratique locale et ses objectifs en s'appuyant sur des atouts que sont l'attractivité résidentielle, sa capacité mobilisatrice, ses réserves naturelles de patrimoines, ses ressources et sa dynamique diversifiée de l'emploi* ». Pour M. Wiel : « *Il aura toujours une dépendance à la métropole mais l'amoindrissement de cette dépendance dépendra d'abord de sa capacité d'organisation* ».

Le premier élan, plein d'inspiration, de novembre 2013 à Villecresnes avec l'Institut du Mont Ezard va retomber comme un soufflé. Les élections de mars 2014, avec l'explosion du jeu politique, illustreront cette nouvelle étape.

De la gouvernance à la gouvernabilité: le récit du périurbain «analyste» de la construction métropolitaine

Qui va formuler à nouveau ce récit performatif que les urbanistes commencent à mettre en chantier. Tournons-nous vers la recherche sur les récits métropolitains.

Des modes d'approches pluriels du récit métropolitain qui constatent des tentatives incertaines et insatisfaisantes.

Les approches nous paraissent insatisfaisantes pour attaquer les aspects contradictoires et à chaque fois singuliers, du récit périurbain.

Ainsi, dans un colloque avec le L.A.T.T.S. en 2012³, A. Faure, professeur à l'I.E.P. de Grenoble (Laboratoire P.A.C.T.E.) note plus d'échecs que de réussites avec l'application du concept de récit « transcendeur ». Il l'applique avec son équipe à un panel de métropoles italienne (Naples), canadienne (Montréal et Toronto) et française (Région Rhône-Alpes et Grenoble).

Une typologie plutôt bricolée est dégagée. Les messages recueillis permettent de constater un manque d'éloquence et de crédibilité des discours politiques pris entre les affects des groupes sociaux « ciblés » et la rationalité technicienne des politiques d'aménagement. Cela souligne le caractère incertain et équivoque de ces récits construits par les autorités métropolitaines. Le chercheur et son équipe concluent que la nature de cette communication « *illustrerait et expliquerait une gouvernabilité incertaine, différenciée et inachevée des institutions urbaines* ». L'analyse des

effets de contexte et de territorialité pour considérer les dimensions d'un transcodage difficile du bien commun devient essentielle.

Dans un article de 2006 intitulé: « L'indécision des lieux. Le surcode sfézien et l'action publique territoriale », J.M. Offner préfère le concept de surcode à celui de « *récit transcodeur* » associé aux analyses des politiques publiques⁴. Ces analyses ont toujours évacué ce concept. Le récit de la décision que permet le surcode structural traduirait plus justement la réalité cachée des processus décisionnels qui font les politiques territoriales. En particulier, il permettrait une déconstruction des effets idéologiques de surface qui les concernent.

Par ailleurs, pour de nombreux auteurs qui s'inscrivent dans le paradigme géographique d'un Y. Lacoste (dans son dictionnaire de géopolitique de 1993 appelant à « *voir la géographie comme moyen de faire la guerre* »), il s'agit de participer à la construction d'une théorie du pouvoir selon le modèle territorial. Celui-ci va jusqu'à l'approche des aspects sémiotiques avec l'école du paradigme structuraliste (A. Greimas, G. Deleuze, M. Foucault,...). Selon ce postulat : « *Il ne faut pas penser alors qu'un pouvoir vient occuper du dehors un territoire (modèle de la conquête). Le territoire, c'est au cœur même du pouvoir, le déploiement de son jeu propre*⁵ ».

En somme, la recherche de références nous aide à confirmer l'intérêt du modèle territorial. Il faut suivre pas à pas l'élaboration d'une construction politique à même les contextes locaux.

Le récit du périurbain témoigne d'une négociation territoriale faite de tensions et de controverses

L'historique de ce récit métropolitain qui entre en conflit avec une certaine pensée à caractère programmatique de la métropole du Grand Paris fait apparaître une mosaïque de territoires et de groupes sociaux peu dépendants d'une centralité parisienne⁶ et un enchevêtrement de jeux d'acteurs.

Analyse socio-historique du jeu d'acteurs.

Après les élections municipales de mars 2014, l'aire urbaine de Villecresnes (Créteil, Saint-Maur, Limeil-Brévannes, Alfortville et les communes du Haut-Val-de-Marne dont Chennevières, Ormesson, Pontault-Combault) va se substituer à l'O.P.C.I. actuel. Des acteurs de la périphérie lointaine de Paris vont se joindre aux édiles dont les communes sont les plus proches de la capitale dans l'association Paris-Métropole. C'est un lieu de réflexion et de projets sur le plan politique et économique. À l'échéance de 2016, selon M. Giard, rapporteur au bureau de « Paris-Métropole » et conseiller municipal de Villecresnes jusqu'en mars 2014, elle doit permettre de « boucher des trous de la loi M.A.P.T.A.M. » et d'aider à définir ce qui pourrait être un projet métropolitain. En effet, au 31 décembre 2015, les E.P.C.I. (Établissements publics de coopération intercommunale) doivent disparaître.

Les acteurs locaux ont élaboré une solution à partir de 2010 et surtout en fin de mandat de B. Delanoë sous la direction de Pierre Mansat, ex-maire adjoint du maire de Paris et de l'asso-

ciation « Paris-Métropole ». Le 2 juillet 2014, le conseil syndical de « Paris-Métropole » a décidé qu'un vote serait nécessaire pour entrer dans la Métropole. Aujourd'hui, la représentation de la métropole du Grand Paris se répartit ainsi : 187 sièges sont à droite et 149 sièges à gauche.

En septembre 2014, la défense du projet métropolitain proposée par l'association des Maires d'Île-de-France aux assises de l'A.M.I.F. de Vincennes (avril 2013 et avril 2014) n'est plus d'actualité. Les édiles du périurbain critiquent l'article 12 de la loi M.A.P.T.A.M. Une définition grossière sinon vague du statut des futures structures intercommunales du point de vue des pouvoirs financiers est avancée. Pour le gouvernement, ces nouveaux découpages territoriaux ne peuvent faire l'objet d'E.P.C.I.

Les premières assises du périurbain en novembre 2013 à Villecresnes étaient apolitiques. Entretemps, les élections ont organisé un chamboulement. Il n'y a plus de majorité de gauche (92 conseillers : 69 à droite et 13 à gauche). Le conseil général de Seine-Saint-Denis représente quelques sièges pour la gauche et entretemps, 94 sièges sont passés à droite. Il y a plus de villes représentées de droite que de gauche. Il faut alors envisager les objectifs de la mission de préfiguration à l'horizon de 2016-2017 et les redécoupages intercommunaux à achever. Il n'y a donc plus de cadre institutionnel. Périgny et Villecresnes, petits territoires de lointaine banlieue (soit 1/1 000 du territoire du Grand Paris) se demandent alors comment ils peuvent être représentés. Paris est perçue comme un attracteur international au titre de grande métropole de six millions d'habitants et un fer de lance.

Par ailleurs, il existe un conflit entre Paris et la première couronne que la position du Sénat illustre (25% des conseillers sont métropolitains). Un amendement avancé par le gouvernement en juillet 2014 fait sortir Paris du statut spatial. La petite couronne et 3 départements correspondent à un seul paquet financier. L'objectif est de sauver du désastre la Seine-Saint-Denis, territoire fortement endetté. Or la situation est bloquée depuis mars 2014. Deux philosophies s'affrontent alors avec la position dite « de la métropole intégrée » du sénateur P. Dallier défendue depuis 2008 et celle de J.P. Huchon, président de la Région Île-de-France, qui se veut l'interface entre les acteurs. Pour lui, la Métropole doit être en accord avec le S.D.R.I.F. (Atlas et schéma directeur de la Région Île-de-France). Il s'agit d'un horizon d'orientation pour un État-stratège et la Région-capitale. Plus globalement, le processus de négociation tel qu'il était lancé est en panne aujourd'hui pour toutes les communes de l'Est parisien avec un retour d'une majorité de droite au bureau de « Paris-Métropole ».

Définir une gouvernance et concevoir un projet restent la finalité de l'État. Or la majorité des élus ne veulent pas prendre parti. Ils ne peuvent s'engager (ni statut, ni capacité, ni autonomie financière). Une décision doit être prise en septembre 2014 avec un vote des membres de « Paris-Métropole » pour savoir si l'on garde le même calendrier. Reste le problème posé par l'article 12 qui concerne le statut de ces territoires dans la métropole. Comment ces communes pourront exister dans ces nouveaux découpages intercommunaux de 300 000 habitants (1^{ère} couronne) et de 200 000 habitants sur la grande couronne ? Il faut y intégrer, sans vraiment en

trouver le sens, un comité de développement avec des partenaires économiques dans la future loi du 1^{er} janvier 2016.

Plus concrètement, on peut se demander à quoi correspond l'interland entre la première et la deuxième couronne. 124 communes de la petite couronne sont concernées par le programme de logements à créer (70 000 en moyenne par an) dont 46 sont limitrophes de la petite couronne (départements 77, 78). Elles devaient avoir jusqu'au 30 septembre 2014 pour choisir de rentrer ou non dans l'unité métropolitaine, mais le délai est reporté au 31 décembre 2014.

Finalement, les élections municipales et régionales ont accru des positionnements partisans. Dans les territoires de 300 000 habitants, 3 forment un ensemble avec « Est-Ensemble » dirigé par Gilbert Coste, « Plaine-Commune » par P. Braouzec et « Grand Paris Seine-Ouest » par Pierre Christian Baguet.

La carte des territoires, associée à l'ensemble de la Métropole, ne peut s'organiser par rapport à ces futures intercommunalités. Les édiles n'accepteront jamais qu'on supprime ce qu'ils ont organisé. On doit prendre en compte la Région dans le jeu de la négociation car elle est la grande perdante de la loi Métropole avec ses 207 collectivités locales.

Les dérèglements locaux provoqués par ce redécoupage seraient de faux problèmes pour l'État. Ce serait surtout le moyen de réduire les dépenses publiques, grâce à la suppression de l'E.P.C.I. Un vote bloqué de l'Assemblée Nationale à l'été 2014 va intervenir en ce sens.

Mais on peut se demander pourquoi tous les contrats de développement territoriaux ne sont pas signés en juillet 2014 : 10 sont signés, 9, de prêts, ne le sont toujours pas. Pourtant, la question du logement doit être résolue pour ces 46 communes face à la logique métropolitaine. Cela peut vite changer.

À la suite, une situation pourrait être débloquée avec la mission de préfiguration à partir du 8 juillet 2014. Aujourd'hui, il y aurait un double jeu des acteurs avec le rôle joué par l'U.M.P. Ce parti, après les élections de mars 2014, obtient 42% de vote au bureau de « Paris-Métropole ». On note que la droite et le centre font systématiquement obstruction aux projets du gouvernement. Le Val-de-Marne risque de passer à droite.

Enfin, en octobre 2014, une future opposition pourrait même naître. Des élus locaux, soutenus par le Sénat pour un projet d'amendement de l'article 12, s'opposeraient frontalement à ceux de l'Assemblée nationale. Pourtant, l'ensemble des élus cherchent à « sortir par le haut » avec un amendement et une solution fiscale pour un projet de territoire d'échelle intermédiaire entre la métropole et les communes.

En septembre 2014, il y a une forme de désinvestissement et une certaine attente du côté du local, suite à la panne du projet de l'institut du Mont Ezard, pour M. Giard.

Interprétation.

Montrer les contradictions d'un processus décisionnel pour un observateur-habitant de cet espace met en évidence la façon dont les acteurs

d'un projet urbain répondent à l'interpellation. En effet, tout moyen pour aménager le local suppose, à terme, d'entrer dans la logique des nouveaux découpages intercommunaux. Cela conduit aussi à accepter les contraintes programmatiques d'un État-aménageur autour des futurs programmes de logements à créer. Il nous faut donc déployer les différentes dimensions d'un problème avec les réalités en tension qu'il fait apparaître d'un point de vue dialectique. Nous passerions ainsi, de la notion de gouvernance, associée à l'idée de « work in progress » et de technologie d'ajustement dans les configurations de négociation des acteurs du projet urbain⁷, à celle de gouvernabilité héritée des travaux de Michel Foucault (Foucault, 1984). Nous ne parlons plus alors que de forces politiques en négociation conflictuelle. Dans un contexte de tensions, l'équilibre serait toujours à retrouver dans de nouvelles configurations territoriales. Une guerre de positions serait à décrire à l'aide des séquences décisionnelles et de situations géographiques attenantes. On peut le constater visuellement avec les cartes d'un atlas du projet d'aménagement du Grand Paris dans l'Île-de-France produit par l'I.A.U./I-de-F. en juillet 2014⁸. Cela renvoie, dans une version beaucoup plus ample, aux précédents travaux de préfiguration du Grand Paris de Banlieues 89 au début des années 80. Il s'agissait de valoriser la route des Forts de seconde ceinture Séré-de-Rivières, patrimoine oublié avec certains forts de première ceinture des « fortifs » dite « ceinture d'A. Thiers⁹ ».

On y voit aussi les « points aveugles » entre les faisceaux formés par les zones d'attractivité des pôles de développement pressentis. Ce sont, par exemple, les communes de 20 000 habitants

du plateau briard entre Marne-la-Vallée et Créteil en banlieue est de la Région Parisienne. Ainsi se confirme la prédiction du géographe G. Dupuy, grand promoteur de l'école de l'urbanisme des réseaux. Il disait au colloque de l'I.U.P. sur le thème de la fabrique de la métropole par les réseaux¹⁰, en avril 2013 que de nouvelles centralités arrêtant la nappe d'urbanisation métropolitaine allaient naître. L'ensemble serait constitué de communes qui gagneraient et d'autres qui perdraient dans ce processus global.

Ce sont ces territoires présentés par l'ancien maire-adjoint de Paris P. Mansat comme « spécifiques et à traiter¹¹ » qui le seraient à l'aide des nouveaux contrats de développement territoriaux de 2012. Ces territoires peuvent être observés comme lieux du changement, avec confrontation des codes, et surcode décisionnel.

Conclusion

Un processus de négociation favorable à l'éventuelle émergence d'un récit métropolitain est en cours. Il ne permet pas d'identifier les éléments d'un ensemble qui lui donnerait un sens déterminé et arrêté. Mais le faut-il à tout prix pour que l'enquête soit justifiée ?

Du point de vue méthodologique, nous retenons que les propos d'un acteur suffisent à recomposer les enjeux que le récit métropolitain peut condenser symboliquement. Dans le cas d'espèce, l'analyse structurale du récit décisionnel ne peut être qu'amorcée. Elle sera développée avec les prochains jeux d'acteurs. En ce sens, il faut toujours « remettre le travail sur le métier ». Un récit qui témoigne d'une période suffisamment

longue paraît le plus adapté. Il permettra la saisie de l'ensemble des péripéties d'une configuration d'acteurs en constante évolution. Nous dégagerions alors « le style d'une décision¹² ». Cette construction émergerait à partir d'une situation de vide et d'expectative armée des parties prenantes.

Enfin, l'enquête ne devrait pas trop s'orienter vers l'analyse de contextes territoriaux d'étude qu'on voudrait stables. La pensée de la métropole, faite de formes émergentes en pleine métamorphose et donc mal définies, accompagnées de discours « ad hoc », nous met face à ce que Kostas Axelos qualifie de « totalité fragmentaire et fragmentée » (K. Axelos, 2009).

Dans l'avenir, il faudrait appréhender « le fragment » dans l'océan des fragments au sens d'Héraclite. Ils appelleraient « l'épochè », attitude de suspension du jugement (tel que le courant néoscepticisme des Anciens grecs la pratiquait), mais sans résignation. Cela nous ouvre aux principes d'une enquête infinie, sans synthèse possible. Dans cette perspective, nous aurions plus à faire avec ce qu'il faut qualifier de symptômes d'une « politique éclatée » (L. Sfez, 1998, 1993) que d'un territoire unifié par des projets techniques.

R · É · F · É · R · E · N · C · E · S

AXELOS, K., *Ce qui advient. Fragments d'une approche*, Éditions Encre marine, Paris, 2009.

PANERAI, P., *Paris métropole. Formes et échelles du Grand Paris*, Éditions de la Villette, Paris, 2008.

N · O · T · E · S

1. B. Morvan, « Représentations de la métropolisation: nouveaux lieux, nouveaux territoires ». *Quaderni* n°83, Hiver 2013-2014., pp.101-112.
2. Actes des premières assises du Tiers-Espace et du périurbain. Villecresnes. 14.11.2013.
3. A. Faure, « Le transcodage contrarié des émotions et de la technique ». Colloque du 28, 29, 30 novembre 2012 : *Les métropoles à l'épreuve de leur récit politique*. C.E.E- L.A.T.T.S.- A.P.U.R., Paris, France -Session n°2-6.
4. J.M. Offner, « L'indécision des lieux. Le surcode sfèzien et l'action publique territoriale » (pp.143-154). *Politique, communication et technologies. Mélanges en hommage à Lucien Sfez*. P.U.F., Paris, 2006.
5. F. Gros, « Entre pouvoir et territoire. Deleuze, Foucault ». *Nouveau millénaire, défis libertaires*, 2003.
6. A. Clerval et M. Delage, « La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus riche et différenciée ». *Métropolitiques*, 8 septembre 2014.
- A. Chopin et M. Delage, « L'est parisien, un territoire sans qualité ? ». *Métropolitiques*, 10 septembre 2014.
7. G. Pinson, « Faire avec le projet urbain », in P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, P.N.F.S.P., 2004.
8. *Atlas cartographique et chiffres-clés. Préfiguration de la métropole du Grand Paris et recomposition des intercommunalités de Grande Couronne*, Loi du 27 janvier dite « loi M.A.P.T.A.M. ». I.A.U./I-de-F. Paris, Juillet 2014.
9. B. Morvan, « Histoire de l'émergence d'une représentation du local : la patrimonialisation urbaine du fort de Champigny à Chennevières par Banlieues 89 «Fêtes et Forts» », *Quaderni* n°80, Hiver 2012-2013.
10. Colloque : *Faire la métropole par ses réseaux*. Institut d'Urbanisme de Paris, U.P.E.C.- Paris-Est, 11 et 12 avril 2013, Créteil. Conférence générale du Professeur G. Dupuy.
11. P. Mansat, Intervention lors de l'atelier « Grand Paris: où allons nous? ». *Assises de l'A.M.I.F.* du 9 avril 2013. Parc floral de Paris-Vincennes, 2013.
12. L. fez, *Critique de la décision*, P.F.S.P., Paris, 1973 (rééd. 1992).

R · É · S · U · M · É

Se confronter aux formes et discours accompagnant la formation de la métropole devient essentiel pour qui se préoccupe du politique dans le cadre d'une technique planétaire impactant l'espace urbain. Nous nous sommes intéressés à l'idée d'un récit métropolitain du périurbain émergent, de façon contradictoire et paradoxale, à partir du site d'observation de Villecresnes et de l'institut du Mont Ezard. Nous retenons la logique d'interpellation contradictoire entre des édiles municipaux (projet du Grand Paris) et le pouvoir parisien et l'État (loi M.A.P.T.A.M. d'institutionnalisation des métropoles du 27 janvier 2014). Nous tentons de reconstituer, à l'aide des propos d'un membre de l'association d'édiles « Paris-Métropole » et conseiller municipal de Villecresnes, les composantes singulières d'une décision. Mais l'enquête n'est pas encore assez étendue dans le temps pour que le surcode structural s'applique. Une autre perspective serait d'appréhender les formes urbaines métropolitaines et les discours d'une technique planétaire avant toute autre conceptualisation du réel en science politique. Il s'agirait de « *systématique ouverte* » (K. Axelos, 1984). Une critique phénoménologique et une interprétation, au sens large, des fragments d'« *une totalité elle-même fragmentaire et fragmentée* » (K. Axelos, 2009) s'imposeraient.

Abstract

Confronting the forms and speeches accompanying the formation of the metropolis becomes essential for anyone concerned about the policy as part of a global technique impacting urban space.

We looked at the idea of a metropolitan story of an emerging semi-urban area in a contradictory and paradoxical way, from the observation site of Villecresnes and the Institute of Mount Ezard. We retain the logic of contradiction between municipal officials (Greater Paris project) and the parisian authorities and the State (Law M.A.P.T.A.M. on the institutionalization of the cities, January 27, 2014). We are trying to rebuild, using the words of a member of the association of concilors "Paris-Metropole" and concilor of Villecresnes, the singular components of a decision. But the investigation is not yet extensive enough in time for the structural "surcode" to apply. Another perspective would be to understand the metropolitan urban forms and discourses of a global technology before any conceptualization of reality in political science. This would be a question of "*open systematic*" (K. Axelos, 1984). A phenomenological critique and interpretation in a large sense, of fragments of "*a totality itself piecemeal and fragmented*" (K. Axelos, 2009) would be required.

